

Note de soutenance
RAPPORTS ENTRE GOUVERNANCE ET
GESTION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS

La gestion de l'environnement a conduit à formuler de nouveaux compromis et de nouveaux modèles de gestion, à travers la problématique de la gouvernance et à travers la mise en perspective des enjeux liés au développement durable. La notion de gouvernance met en avant un contenu normatif avec de nouveaux principes de coopération, dépassant l'intervention des pouvoirs publics avec de nouvelles formes de participation, de médiation ou de gestion des conflits.

Est-ce qu'il ne s'agit pas avant tout de revoir à la baisse les responsabilités publiques qui ont été définies à la faveur du compromis social-démocrate aux lendemains de la seconde guerre mondiale et à partir duquel se sont mises en place les formes de gestion associées à l'Etat providence ?

La gouvernance correspond à **l'émergence d'un nouveau paradigme** qui mise sur **l'apprentissage collectif** et sur la concertation entre diverses catégories d'acteurs engagés dans les **processus négociés d'action publique**.

L'idée de gouvernance converge avec la problématique de la **nouvelle culture politique**, transigeant avec une série de sous-systèmes spécialisés ouverts à divers **processus de démocratisation** au profit d'une participation plus grande des citoyens.

Le nouveau paradigme **instrumentalise le monde de l'action politique au sein de la société civile**.

Car, depuis quelques années, alors que s'intensifient les tendances à la mondialisation, de nouvelles dimensions et un nouveau cadre d'action qui déborde celui de l'Etat-nation, nous obligent à revoir nos modèles culturels et nos modèles d'action.

C'est en bonne partie en référence à l'environnement et aux enjeux environnementaux que le thème de la gouvernance a retenu l'attention, en introduisant des préoccupations, des valeurs et **des principes d'ordre éthique**. C'est que le thème de l'environnement introduit un rapport différent à la nature. Il rompt avec les visées instrumentalisantes, en faisant appel à des **préoccupations écologiques à portée morale et culturelle**, notamment de nouveaux principes de **solidarité et de responsabilité** entre les générations (Jonas, 1990)

Par conséquent nous assistons à un déplacement du terrain des conflits et des controverses mais également à son renouvellement ; en d'autres termes, l'arrivée sur la scène publique des **enjeux environnementaux** mondialise les questions de l'intervention et de la gestion publique et de **l'action sociale qui convergent avec les paramètres de la démocratisation**.

La gouvernance est vue comme une troisième voie entre démocratie représentative et démocratie participative qui permet aux groupes d'intérêts de

se mobiliser, de s'organiser, et de construire des compromis dans un contexte de mondialisation.

Le thème de la gouvernance reflète le sens d'une **responsabilisation accrue des citoyens et des acteurs sociaux face aux nouveaux défis environnementaux**.

La notion de gouvernance repose sur l'idée que gouverner consiste aujourd'hui à coordonner une multitude d'acteurs pour produire un minimum **d'intérêts communs** dans une société fragmentée, en d'autres termes de l'action instituante par rapport à la fragmentation.

Des expériences se développent, notamment en Allemagne, qui associent le logement avec la participation à une centrale de gestion de véhicules.

Gérer ensemble une série de services à l'habitat et à la mobilité, c'est donc assurer collectivement la maîtrise des éléments de base du mode de vie, ce qui constitue un support très significatif pour créer un groupe avec de véritables **processus d'appartenance**.

Le terme de gouvernance est peut être de nous faire réfléchir sur les conditions actuelles de **l'exercice du pouvoir instituant du politique dans les sociétés urbaines** (cf. expériences des comités citoyens du Venezuela).

Celui-ci passe par les politiques publiques les plus communes, mais suppose qu'elles soient abordées sous un autre angle, qui n'est pas celui de l'optimisation économique ou organisationnelle, ni d'ailleurs celui de la croissance du contrôle démocratique, mais plutôt celui de ce que l'on pourrait appeler l' **optimisation sociale**.

Un ensemble de pratiques se fédère autour des modalités renouvelées d'une coopération entre pouvoirs locaux et société civile.

En l'occurrence le débat participatif pourrait être le signe d'une évolution des rapports entre les gouvernements locaux et la société civile.

Comment dans une dialectique de la singularité territoriale les interfaces entre habitants et pouvoirs publics locaux peuvent-elles se construire ?

L'enjeu est de mettre en place les conditions d'un dialogue et de modeler une interface, permettant aux populations ciblées de s'exprimer au-delà de ce qui est attendu d'eux.

C'est au travers la constitution **ad hoc de dispositifs** (tels que l'Agenda 21 local) et par une capacité d'écoute que les porteurs de projets pourront dépasser le caractère, concédé de la démocratie participative, pour entrer dans des échanges dynamiques et constructifs avec la société civile.

La question de la contractualisation est dès lors centrale pour l'existence d'un dispositif.

La question du débat relève d'une dimension d'équilibrage des rapports de force, de gestion des conflits et une dimension de **construction collective**.

Dans quelle mesure les démarches participatives peuvent être prolongées par un **sens social de l'activation** ?

La notion de gouvernance mondiale devrait permettre de réfléchir sur le rôle des acteurs non étatiques dans les mécanismes de régulation politique mais aussi aux rapports d'autorité et de pouvoir.

Or, la problématique de la gouvernance mondiale a été accaparée par des institutions internationales, qui en ont fait un outil au service de l'idéologie néo libérale.

Les questions de la gouvernance rejoignent ainsi les interrogations sur le devenir des démocraties contemporaines.

Il est possible de faire l'hypothèse selon laquelle s'amorce un changement substantiel dans la conception de la légitimité qui prévaut dans nos sociétés politiques.

La légitimité d'une mesure ne dépendrait plus seulement de la nature de l'autorité qui la prend mais de la manière dont elle est prise, de la **procédure dans laquelle elle s'inscrit**.

Le pouvoir est toujours relationnel, il repose sur la construction d'alliances, de stratégies, de systèmes disciplinaires et de surveillance et sur l'emploi de tactiques.

Dans une nouvelle période, le principe de hiérarchie aurait été remplacé par celui de la négociation, de la recherche du compromis et pour ce faire, les **procédures seraient devenues la cadre principal de l'action** (postulat implicite de cette recherche), visant à mieux faire travailler les acteurs publics entre eux, même si des procédures de coopération ont contribué à fragmenter l'action collective.

Aucun modèle de gouvernance territoriale n'émerge dans les métropoles européennes.

Il est tangible que chaque pays, chaque territoire urbain, va secréter son propre modèle car cela dépend de la configuration politiques des processus de décentralisation.

Selon Georges Cavalier (1), « la gouvernance urbaine c'est donc finalement la capacité et la coresponsabilité de projet, la possibilité d'établir un cadre collectif d'action solidaire, de réflexion stratégique reliant les principaux acteurs autour du niveau de décision politique (...) A chaque niveau, le partenariat doit pouvoir se concrétiser autour d'une stratégie commune, d'un cadre collectif d'intervention donnant du sens à l'action urbaine, d'un projet suffisamment mobilisateur pour motiver toutes les parties concernées. »

(1)- CAVALLIER Georges, Gouvernement des villes et gouvernance urbaine, in Défis pour la gouvernance urbaine dans l'Union européenne, pp.39